

Délibération n° 2020-10-044 du 15 octobre 2020

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de France compétences du 10 septembre 2020

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Après en avoir délibéré le 15 octobre 2020,

Décide :

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration 10 septembre 2020 est approuvé.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 15 octobre 2020

Le Président du Conseil d'administration,
Monsieur Jérôme TIXIER

